

Rapport de la Commission de gestion concernant la création de modérateurs de trafic - préavis 2023-01

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mr Teutschmann, président, Mme Boschung Pugin, Mme Kolly, Mr Languetin et Mr Reymond s'est rendue le 26.04 en salle de Municipalité pour étudier le préavis concernant les modérateurs de trafic en présence de Messieurs Danilo Perotti, Claude Goy et Bernard Martignier.

Mr Perotti nous a donné des explications claires concernant les démarches qui ont été menées pour la proposition de ce projet ce qui représente un énorme travail. Il précise qu'il existe différents types de routes dont les « traversées de localité » qui est le tronçon concerné dans ce projet. Pour ce type de route-là, la commune est responsable des coûts d'entretien et d'aménagement, mais le canton y applique les lois sur la circulation routière. La commune peut donc proposer et doit payer, et le Canton autorise ou interdit selon ses propres règles.

Plusieurs études ont été menées au sein du village en lien avec la circulation, la première entre 2021 et 2022 avec la pause de plusieurs radars qui ont délivré des chiffres peu représentatifs (11 infractions sur plus de 1'700 prises de mesures). Une seconde avec la mise en place de modérateurs de trafic de test à plusieurs endroits sur tout le tronçon du village. Seulement quatre ont été retenus pour le projet actuel, (les autres démontrant dans certains cas même une accélération de la vitesse de passage). L'étude a démontré que le trafic est beaucoup plus important le week-end que les jours de semaine.

Le premier modérateur sera en bas du village, celui existant actuellement sera démonté et remplacé. Les deux suivants seront vers l'hôtel des trois cœurs et la maison de commune, un de chaque côté. Le dernier sera en haut le village du côté de la fontaine de la cantine. Le radar signalétique restera au même endroit en haut du village. De plus, la creuse étant une rue compliquée pour la mise en place d'un modérateur de trafic, un deuxième radar signalétique y sera installé.

Tous les modérateurs vont réduire la largeur de la route à 4.5m, largeur minimale autorisée par le canton, cette largeur empêche les voitures de se croiser, elles auront donc l'obligation de s'arrêter. Les endroits choisis sont stratégiques pour augmenter la sécurité.

Mr Perotti nous précise également qu'une nouvelle demande de passage piéton a été refusée par le canton car les critères sur le nombre minimal de personnes traversant et le nombre de voitures passant par jour ne sont pas respectés. La création d'un passage à piétons malgré l'interdictions du canton, reste toujours de la responsabilité de la commune en cas d'accident. Si la loi venait à changer concernant ces critères, la municipalité a décidé d'anticiper et deux des quatre modérateurs de trafic auront un rabaissement pour la mise en place d'éventuels passages à piétons dans le futur.

Le projet et la mise à l'enquête ont été longs, actuellement les plans ont été validés par le canton. La municipalité nous demande un budget de 70'000.- pour ce projet, qui comprend les travaux d'installation des modérateurs, la signalisation, la peinture, les aménagements et le nouveau radar signalétique qui sera dans la Rue de la Creuse. Plusieurs offres ont été demandées avec peu de différence dans les devis. La Municipalité confiera avec grande probabilité les travaux à une entreprise avec qui la commune a déjà travaillé pour les séparatifs.

En conclusion, au vu des statistiques, du long travail de préparation soigneusement mené et ayant tenu compte de toutes les possibilités et obligations, la municipalité propose ce projet pour sécuriser la traversée entière du village, et c'est le projet le plus adéquat pour notre village qui complètera les mesures déjà réalisées à la ruelle du Collège.

Le Conseil communal,

- Vu le préavis municipal n°2023-01 relatif à la création de quatre modérateurs de trafic aux endroits désignés et à la pose d'un radar signalétique sur la descente de la Rue de la Creuse
- Oûi le rapport de la commission désignée pour l'étude de se projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser ces ouvrages et la pose d'un radar signalétique
- D'accorder à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 70'000.00 qui peut être assurée par la trésorerie courante
- De porter cet investissement au bilan « Modérateurs de trafic », compte 9141.15.2 et de l'amortir sur 20 ans
- De relever la Commission de son mandat

Vaulion le 05 mai 2023

Le Président



Sacha Teutschmann

Le Rapporteur



Pauline Kolly